



Fiche N° 21

Construction, extension ou modernisation d'un réseau de chaleur
ou de froid efficace



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Fonds climat et énergie

fce@mev.etat.lu

Réservé au Ministère
Dossier numéro MECB :

Avis important :

Toute demande incomplète ne pourra être instruite et sera retournée intégralement au requérant.

Par la présente fiche annexe au formulaire de demande « Partie porteur de projet » sont indiqués les **aspects financiers** et les **spécifications techniques** concernant la construction, l'extension ou la modernisation d'un réseau de chaleur ou de froid efficace. Elle est à remplir par la personne responsable du projet.

Référence légale : « Loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat »

1. Informations générales

Le projet sera réalisé à l'adresse suivante :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

2. Coûts selon devis

Les coûts sont à indiquer hors tva.

Éléments éligibles	Coûts éligibles
Réseau de distribution primaire : conduites et raccords, pompes de circulation, équipement pour maintien de pression, équipement pour purge et vidange	€
Travaux de tranchées et réfection simple des tranchées (avec matériaux de remplissage standards)	€
Système de contrôle, de régulation et de localisation de fuites (sauf équipement mobile y relatif)	€
Stations de transfert de chaleur (avec échangeur de chaleur et compteur de chaleur) et équipement périphérique servant au raccordement de bâtiments appartenant au promoteur du projet (commune, syndicat communal, ...) et qui ne sont pas éligibles à une aide dans le cadre du « Klimabonus »	€
Compteur de chaleur principal (sortie centrale) et équipement hydraulique et électrique dans la centrale d'énergie	€
Solutions de stockage thermique	€
Frais d'études et de main d'œuvre pour la mise en place des éléments éligibles	€
En cas d'extension d'un réseau de chaleur existant : tronçon entre le point de raccordement au réseau existant et les stations de transfert de chaleur	€
Total des dépenses éligibles	€

3. Informations techniques

Informations relatives aux générateurs de chaleur

(Puissance thermique totale des installations de production de chaleur ou de froid alimentant le réseau < 12.000 kW.
Pour les installations ≥ 12.000 kW, traitement sur dossier.)

Générateurs de chaleur alimentant le réseau	Source d'énergie (p.ex. combustible, électricité, chaleur fatale...)	Puissance thermique du générateur de chaleur [kW _{th}]	Production thermique annuelle estimée [MWh/a]
---	--	--	---

Informations relatives aux consommateurs de chaleur

Consommateur de chaleur	Patrimoine communal ou public		Puissance thermique de raccordement [kW _{th}]	Consommation thermique annuelle estimée [MWh/a]
	Oui	Non		
	Oui	Non		
	Oui	Non		
	Oui	Non		
	Oui	Non		
	Oui	Non		
	Oui	Non		
	Oui	Non		
	Oui	Non		
	Oui	Non		

Longueur du réseau de chaleur :	m
Type et diamètre des conduites :	mm
Puissance de raccordement :	kW _{th}
Quantité de chaleur injectée :	MWh/a
Quantité de chaleur fournie :	MWh/a
Pertes de chaleur :	MWh/a
Coût de production de chaleur :	€/kWh
Température de départ :	°C
Température de retour :	°C
Consommation électrique des pompes :	MWh/a

4. Obligations à respecter

Conduites en acier ou en matière synthétique pré-isolées avec gaine étanche (la plus haute classe d'isolation est à choisir), sauf pour réseaux de chaleur à basse température ou réseaux de froid	Oui
Nouveau réseau de chaleur ou de froid utilisant au moins 85 pour cent d'énergie renouvelable, de chaleur fatale ou une combinaison des deux et, à compter du 1er janvier 2050, utilisant uniquement de l'énergie renouvelable, de la chaleur fatale ou une combinaison des deux :	Oui
Différence de température départ/retour ≥ 25 K, sauf pour les réseaux de chaleur à basse température et les réseaux de froid :	Oui
Un monitoring de l'installation sera effectué	Oui

5. Déclarations

Le (la) soussigné(e) déclare :

1. **avoir pris connaissance des dispositions du guide pratique ;**
2. avoir observé tous les éléments pertinents pour pouvoir considérer la présente fiche annexe comme complète, à savoir que **la fiche est dûment remplie et que les annexes énumérées ci-après sont concluantes.**

Fait à :

le :

Signature et cachet du déclarant (ou signature digitale) :

6. Annexes

(annexes jointes à la présente demande)

Décision officielle de la commune, du syndicat intercommunal ou de l'établissement public/d'utilité publique portant sur la réalisation de l'étude

Devis détaillé

Description détaillée du réseau de chauffage urbain

Schéma du réseau de chauffage urbain

Aspects économiques, coûts de la chaleur, plan financier sur période du projet

Fiche technique du fabricant indiquant la classe d'isolation des conduites

En cas de construction d'un nouveau réseau de chaleur ou de froid: déclaration sur l'honneur que le réseau de chaleur ou de froid remplit les conditions (utilisant au moins 85 pour cent d'énergie renouvelable, de chaleur fatale ou une combinaison des deux et, à compter du 1er janvier 2050, utilisant uniquement de l'énergie renouvelable, de la chaleur fatale ou une combinaison des deux) accompagnée d'une preuve indiquant les données utilisées pour la conception

En cas de modernisation ou extension d'un réseau de chaleur ou de froid: déclaration sur l'honneur que le réseau de chaleur ou de froid remplit les conditions énoncées à l'article 2, point 46) de la directive 2023/1791/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 septembre 2023 relative à l'efficacité énergétique et modifiant le règlement (UE) 2023/955 accompagnée d'une preuve indiquant les données utilisées pour la conception de la modernisation ou extension et, le cas échéant, une déclaration sur l'honneur que les mises à niveau supplémentaires seront entreprises dans le délai maximal de trois ans
